



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
L'ÎLE D'YEU

Séance du : 6 mai 2025

Numéro de la délibération : DEL/NLB/25/05/100

<p><b>Date Convocation</b> 28/04/2025</p> <p><b>Date Affichage</b> 30/04/2025</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- en exercice <b>27</b></li><li>- présents <b>16</b></li><li>- procurations <b>07</b></li><li>- absents <b>04</b></li></ul>	<p>Le 6 Mai Deux Mille Vingt Cinq à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 16</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 7</b> : Laurent CHAUVET, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Jérôme GEAY, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Michel BRUNEAU, Isabelle CADOU, Emmanuel MAILLARD, Didier MARTIN, Carole CHARUAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Sophie FERRY.</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
---	--

**CHARTRE DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE POLE CULTUREL ET LA RECYCLERIE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'ATELIER DE PARTAGE ET DE SAVOIR FAIRE**

**Rapporteur : Isabelle CADOU**

La Recyclerie et le Pôle culturel s'engagent à travailler ensemble sur la mise en commun d'outils et de moyens humains qu'ils mobilisent respectivement pour participer à la politique environnementale du territoire insulaire.

Au titre de sa compétence collecte des déchets sur son territoire, la Commune de l'Île d'Yeu est responsable de la prévention et la réduction des déchets

Dans le cadre de la réduction des déchets, la commune de l'île d'Yeu possède une Recyclerie. Cette dernière organise des ateliers de partage de savoirs faire sur des thèmes « Zéro déchets » et autres.

L'établissement de La Recyclerie, classé ERP uniquement sur la partie boutique, n'est pas adapté à la réalisation d'ateliers. La commune possède un pôle culturel avec une médiathèque intégrant un FabLab : contraction de l'anglais "fabrication laboratory" (laboratoire de fabrication).

Le Fablab est un espace d'apprentissage, de partage de compétences et de savoirs autour des créations et fabrications numériques. Il dispose de plusieurs machines (Imprimantes 3d,

presses, machines à coudre, brodeuses...). C'est un lieu ouvert à tous et toutes pouvant accueillir une dizaine de personnes par atelier.

Il convient de préciser les modes de collaborations entre les deux structures afin que Le Pôle culturel puisse mettre à disposition ponctuellement le Fablab à La Recyclerie pour l'exercice de la compétence Collecte de la commune.

Il est proposé une charte de fonctionnement et de partenariat entre le pôle culturel et la Recyclerie relative à la mise en œuvre d'atelier et partage de savoir-faire, annexée à la présente délibération est nécessaire.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (23 POUR) :**

- ◆ **APPROUVE** la charte de fonctionnement et de partenariat jointe en annexe entre le Pôle culturel (et les différents services qui le composent) et La Recyclerie, relative à la mise en œuvre d'ateliers et partage de savoir-faire
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
La maire,  
Carole CHARUAU